

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT

Membres Présents :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> M. Serge LACONTE | <input type="checkbox"/> M. Rémi COUSIN |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Jacques CUVELIER | <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW |
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> M. Christophe CARRETTE | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Antoine CLEENEWERCK | <input type="checkbox"/> M. François VERMERSCH |

Absents excusés :

- Mme Bernadette VERHAEGHE

1- Remise d'une distinction à la commune

Lors d'une cérémonie visant à récompenser des actes de solidarité pendant le confinement, Mme Jennifer DE TEMMERMAN, députée du Nord a remis à la commune de Bavinchove une distinction. Celle-ci s'adresse à tous les habitants et aux membres du Conseil Municipal ayant participé aux différentes actions et notamment la confection et la distribution de masques à l'ensemble de la commune.

2- Subventions aux associations

- **Les associations suivantes remercient** le Conseil Municipal pour la subvention annuelle :
 - Société des chasseurs de Bavinchove
 - Centre International Albert Roussel
 - Croix rouge Française
 - 4 jours de Dunkerque organisation
 - Bavinchove et sa Pétanque
 - Le comité d'Entraide et de Fraternité des aînés de Bavinchove
- **Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Jacques VAESKEN**, président de l'US Pays de Cassel. Celui-ci déplore un bilan financier négatif en raison de la crise sanitaire du COVID 19.

Le Conseil Municipal souhaite attendre de savoir si l'association pourra bénéficier d'une subvention de la CCFI avant de décider d'une aide supplémentaire de la commune.

Gains de la collecte du verre :

Le produit de la vente du verre au SIROM est réservé aux associations de la commune afin de pallier à des difficultés financières, à acheter du matériel...

M. Jonathan QUEVAL, membres du Conseil municipal et président du comité des fêtes de Bavinchove est chargé de la réception de cet argent. Les fonds sont mis sur un compte dédié. Le conseil municipal en concertation avec les associations du village décide de la manière de les utiliser. Les associations ont été invité à faire connaitre leur besoins et suggestions à ce sujet.

Nouvelle association :

Mme Isabelle RICHARD, présidente de l'ASCB (Association Sabots et Crinières de Bavinchove) nous présente dans un courrier cette nouvelle association qui a pour but : la gestion de façon collaborative des chevaux et poneys dont les adhérents propriétaires, en leur garantissant le bien-être nécessaire à leur vie quotidienne.

M. le maire va la rencontrer prochainement avant que le Conseil Municipal décide d'une éventuelle subvention de fonctionnement.

3- **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Modification de la délibération du 11 mars 2019.**

La délibération du 11 mars 2019 instaurant la mise en place du RIFSEEP appelle des observations de la Sous-préfecture au titre du contrôle de légalité :

- Modalités de versement : Les versements doivent être mensuels
- En cas de congés de longue maladie pas de maintien du RIFSEEP

4- **Décision modificative 1 du budget primitif**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le Code des Communes ;
 - Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal
 - Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
 - Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 24/09/2020 ;
- après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Décision modificative

- Vu le projet de décision modificative présenté par M. Le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Reprise du solde d'exécution N-1

Annuité 2020 emprunt CAF pour la maison multi-services

Recettes investissement : subvention pour les feux intelligents et subvention pour les tableaux numériques à l'école.

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	022. D- RF	D	14 678,61 €	-5 767,47 €	8 911,14 €
Fnt	023. D-OSF	D	13 101,29 €	17 684,47 €	30 785,76 €
Fnt	6227. D- RF	D	26 305,00 €	-11 917,00 €	14 388,00 €
Inv	001. D- RF	D	0,00 €	38 759,37 €	38 759,37 €
Inv	020. D- RF	D	13 664,00 €	-11 664,00 €	2 000,00 €
Inv	021. R-OSF	R	13 101,29 €	17 684,47 €	30 785,76 €
Inv	1323.202006 R- RE	R	0,00 €	15 621,75 €	15 621,75 €
Inv	1328.202007 R- RE	R	0,00 €	2 844,75 €	2 844,75 €
Inv	1641. D- RF	D	22 349,26 €	9 055,60 €	31 404,86 €

5- **Convention de partenariat avec la commune, la MDPH et le Département du Nord pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap**

Le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié au COVID 19, a amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles.

Afin de fiabiliser le registre des personnes fragiles qui a montré son efficacité pour être réactif et organiser rapidement une chaîne de solidarité autour des aînés et des plus fragiles isolés dans les communes, le Département du Nord propose la signature d'une convention entre la commune, la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH) et le Département du Nord.

Les objectifs et engagements sont les suivants :

- Pour la commune :
 - Rechercher une exhaustivité du registre communal des personnes à risque ;
 - Assurer la promotion et l'information quant à l'existence de ce registre ;

- Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement sur la base de ce fichier
- Pour la MDPH et le Département du Nord :
 - Adresser aux bénéficiaires de prestations au titre du handicap et de l'APA des courriers incitatifs invitant les personnes à s'inscrire sur ce registre ;
 - Assurer l'information quant à l'existence de ce registre ;
 - Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

6- Projet d'Aménagement du 1^{er} étage de la maison multi-services :

Un an après l'inauguration de la médiathèque la question de l'aménagement du 1^{er} étage se pose.

En effet, un local supplémentaire pour les associations serait le bienvenu pour libérer la salle polyvalente.

Une première approche technique a été réalisée en concertation avec les services de la sécurité incendie.

L'aménagement serait possible sous certaines conditions :

- Sécurité incendie : des travaux d'adaptation devront être menés pour les sorties de secours
- Capacité portante du plancher : il faut la vérifier et envisager des travaux de renforcement du plancher.
- Accessibilité aux PMR (Personnes à mobilités réduites).

Le conseil municipal est favorable à ce projet, néanmoins il reste des interrogations sur sa faisabilité et sur le cout de cette opération.

Des devis vont être demandés et les possibilités de subventions seront étudiées.

7- Projet MAM (Maison d'Assistants Maternels)

Le logement accolé à l'école primaire, place de l'église est devenu vacant depuis environ une année. L'ampleur des travaux de réhabilitation de cette maison en logement locatif avait conduit le conseil municipal à sa mise en vente.

Toutefois, un nouvel usage de ce bâtiment communal pourrait être envisagé :

Une maison d'Assistants Maternels MAM.

Une première visite du bâtiment avec la PMI a permis de confirmer que ce projet est tout à fait réalisable.

Des aides à l'aménagement existent dans ce domaine.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet.

Les assistantes maternelles du village seront invitées à une réunion d'information qui permettra de recueillir leurs avis et souhaits.

Le montant des travaux va être chiffré et les possibilités de subventions seront étudiées.

8- Vidéoprotection

Le réseau de vidéoprotection va être étendu à la zone du terrain de sport et amélioré au niveau de la zone de dépôt du verre et des déchets verts.

M. le maire est chargé de rencontrer différentes entreprises afin de comparer leur proposition.

9- Banquet des aînés

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID 19, le conseil municipal décide d'annuler le traditionnel banquet des aînés du mois d'octobre.

En remplacement, le colis distribué en fin d'année sera étendu à l'ensemble des aînés de Bavinchove dès 60 ans.

10- Questions diverses

- Afin de prévenir les inondations, de l'hydrocurage et de l'enfouissement de tuyaux d'écoulement seront réalisés très prochainement rue de Bourbourg et rue du Chapitre.

- Problème de sécurité routière rue du moulin : M. le maire donne lecture d'un courrier de Mme MORDERO qui s'inquiète du passage répété de véhicules passant par le chemin de terre au bout de la rue du moulin et du comportement dangereux de certains jeunes du village : vitesse excessive. Elle propose l'installation de ralentisseurs.
Dans un premier temps, les jeunes Bavinchovois responsables de ces comportements vont être rappelés à l'ordre et une étude sur place sera entreprise pour définir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la sécurité.

- Demandes des conseillers municipaux :
 - Matérialiser le chemin pour piétons sur la place afin d'éviter qu'ils ne marchent derrière les voitures stationnées.
 - Demander des contrôles de gendarmerie à la sortie des écoles
 - Rénover les panneaux festivités présents à l'entrée du village.
 - Se renseigner sur le cout d'un panneau d'affichage électronique
 - Remettre en état la zone de dépôt de verre et des déchets verts
 - Mettre en place un planning de diffusion des communiqués municipaux afin que les associations puissent donner leurs informations dans les délais
 - Distribuer les comptes rendus de réunion du Conseil municipal à l'ensemble de la commune